

# Projet Forêt Environnement Climat (ProFEC)

## Contexte

Le sous-secteur Forêt-Bois fait partie des neuf sous-secteurs industriels moteurs du périmètre stratégique retenu par le Gouvernement camerounais dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Le Cameroun y reconnaît l'importance de la bonne gouvernance qu'il définit comme le socle sur lequel repose la transformation structurelle de son économie, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. Par ailleurs, la SND30 accorde une place prépondérante à la décentralisation en mettant un accent sur le transfert des compétences aux communes et la pleine participation des populations et des acteurs locaux à la gestion des affaires locales. Pour la gestion de la faune, le Gouvernement s'engage, selon ce même document cadre, à intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité et à renforcer la lutte contre le braconnage, entre autres.

Cependant, des menaces pèsent sur les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts camerounaises : la croissance démographique annuelle moyenne actuelle de 2,52 %, la demande croissante en bois-énergie et en surfaces agricoles utiles, la mondialisation des marchés des matières premières et l'extension de l'exploitation forestière industrielle qui en découle, les investissements dans l'exploitation minière, le développement des infrastructures ainsi que l'exploitation forestière illégale.

De plus, l'abattage illégal, la surexploitation et les feux de brousse dans les régions de savane du nord du Cameroun accélèrent les processus de dégradation jusqu'à la désertification.

Pourtant les forêts jouent un rôle décisif dans la subsistance de la population rurale, dont plus de 70% est considérée comme pauvre. Et le secteur forestier est le troisième secteur économique du pays, avec une part d'environ 6 % du produit intérieur brut (PIB).

## Notre approche

L'objectif du ProFEC est le suivant : **l'environnement, en particulier les ressources forestières du Cameroun, sont gérés de**

**manière inclusive, durable et respectueuse du climat par des acteurs locaux dans les communes partenaires.**

La stratégie du ProFEC repose sur une approche orientée vers les acteurs des services publics déconcentrés concernés, les acteurs communaux, les acteurs actifs dans les chaînes de valeur et les acteurs du dialogue social.

Le principe de « protection par l'utilisation » est un facteur d'incitation économique essentiel. La stratégie de développement des capacités du ProFEC prend en compte trois niveaux : les professionnels et les cadres des services déconcentrés de l'État, les collectivités locales ainsi que les acteurs des chaînes de valeur. Cela implique également la promotion de l'échange d'expériences.

Au niveau des organisations, les administrations communales sont renforcées dans leur capacité à promouvoir la participation de la population locale à la gestion des ressources forestières et à gérer de manière transparente les revenus qui en découlent.

Nom du projet	Projet Forêt Environnement Climat (ProFEC)
Mandaté par	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Zones d'intervention	Régions du Centre, de l'Est, du Nord et de l'Extrême-Nord
Mise en oeuvre	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Tutelle	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOP) et Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPEDD)
Durée	01.01.2023 – 31.12.2024

## Les bénéfices

- **Output 1** : Au niveau local, les conditions cadres techniques et institutionnelles pour la gestion durable et inclusive des ressources forestières, y compris la diversité biologique, ont été créées.



De la gauche vers la droite

- Activité de reboisement et de sensibilisation communautaire.
- Promotion des produits forestiers non ligneux.
- Valorisation des rebuts de scierie par la production du charbon de bois.

**Hypothèse d'impact :** le projet précédent (le ProFE) l'a déjà introduit avec succès. D'une part, la mise en œuvre de la RPF et de la gestion forestière durable est soutenue par le processus de plans de restauration élaborés de manière inclusive pour des paysages dégradés sélectionnés ainsi que par la promotion technique et le développement organisationnel de comités et d'autre part, la population est en mesure de participer à des actions d'utilisation durable des ressources naturelles. Les plans d'action RPF et communaux, validés par les autorités locales et communales compétentes, constituent en outre la base d'une restauration à grande échelle des paysages et d'une gestion durable et inclusive des ressources forestières.

**Indicateur d'objectif de module 1 :** 4 plans de restauration des paysages et des forêts (RPF) respectueux du climat et 2 plans d'aménagement des forêts communales sont mis en œuvre à grande échelle.

- **Output 2 :** Les conditions d'une utilisation rentable, durable et inclusive des produits forestiers non ligneux (PFNL) sont améliorées.

**Hypothèse d'impact :** une gestion durable et une plus grande valeur ajoutée des produits forestiers non ligneux ne peuvent réussir que sur la base de modèles d'affaires économiquement valables, avec une technologie adaptée et des acteurs professionnels. Les besoins en acteurs qualifiés et en modèles d'affaires performants, notamment en ce qui concerne les débouchés potentiels, sont démontrés par les expériences du projet précédent.

**Indicateur d'objectif de module 2 :** 6 coopératives ou structures dérivées, équipées d'unités de transformation pour de produits forestiers non ligneux par le module précédent ont fonctionné sur la base de modèles d'affaires rentables.

- **Output 3 :** Les conditions cadres pour une valorisation efficace, respectueuse de l'environnement et du climat des rebuts de sciage produits dans les grandes scieries sont améliorées.

**Hypothèse d'impact :** compte tenu des exigences environnementales, la valorisation des rebuts de sciage, jusqu'à présent brûlés en grande partie, augmente d'une part la création de valeur dans le secteur du bois et réduit d'autre part les dommages environnementaux massifs causés par la combustion des rebuts de sciage en raison des émissions de fumée et de la libération incontrôlée de gaz à effet de serre. Les communes et les autorités déconcentrées compétentes sont intéressées à suivre la mise en œuvre des notices d'impact environnemental (NIE).

**Indicateur d'objectif de module 3 :** 5 entreprises de valorisation des rebuts de bois ont transformé 10 % des rebuts de bois industriels annuels des scieries respectives fournisseuses de la matière première, en tenant compte des exigences environnementales (Notice d'Impact Environnemental - NIE) et en respectant le climat.

- **Output 4 :** Les outils des acteurs qualifiés pour l'éducation à l'environnement, la sensibilisation à l'environnement et le monitoring de l'environnement sont renforcés au niveau local.

**Hypothèse d'impact :** l'éducation à l'environnement est gérée par une administration centrale (MINEPDED) qui a élaboré le Programme National de Sensibilisation et d'Éducation à l'environnement (PNSEE). Ce dernier n'est pas vraiment connu et est moyennement déployé à cause de sa densité et de la concentration des interventions au niveau central. L'option envisagée est de mettre en œuvre une approche ascendante dans le but d'ancrer une gestion durable des ressources au niveau des communes (et à plus long terme aux niveaux supérieurs).

**Indicateur de l'objectif de module 4 :** 75% des 550 acteurs qualifiés dans les communes partenaires ont largement mis en œuvre des instruments sensibles au genre sur les thèmes prioritaires de l'éducation à l'environnement.

**Indicateur de l'objectif de module 5 :** 80 % des 237 femmes et 80 % des 43 représentants de la population autochtone qui sont membres des comités de décision dans les communes partenaires ont confirmé dans une enquête que leur influence sur les décisions relatives à la gestion des ressources naturelles est renforcée.



Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
 Siege : Bonn et Eschborn, Allemagne  
 Projet Forêt Environnement Climat (ProFEC)  
 Carrefour Golf, Rue 6015  
 B.P. 7814 Yaoundé-Cameroun  
 Phone +237 670 429 398  
<https://www.giz.de/de/weltweit/123332.html>

Crédits photos © GIZ /ProFE  
 Texte GIZ/ProFEC  
 La GIZ est responsable du contenu de cette publication.  
 Sur mandat du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Date Mars 2023  
 Mise en page Prudence Abomo

